Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 029-212901904-20260629-14_2026CCAS-DE
N° 14/2026

Commune de PLOUGONVELIN

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS	Séance du 29 JUIN 2026 **OBJET :** Tarifs pour le portage des repas
DATE DE CONVOCATION : 23 juin 2026 **NOMBRE DE CONSEILLERS :** – En exercice : 13 – Présents : 10 – Votants : 12	L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf juin à 18 Heures, le conseil d'administration, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Mézou Vilin de PLOUGONVELIN, sous la présidence de Monsieur Stéphane CORRE. **Etaient présents :** Stéphane CORRE, Sylvie LE RU, Claire LIDOUREN, Marine LE HIR, Marine CARON-TASSIN, Gwenaelle RIOUAL, Lisette COCAIGN, Lionel BATHELIER, Philippe DE CLARENS, Loïc LE GOFF. **Procurations :** GUILLOTEAUX Gaëlle à Sylvie LE RU et HENRY Laurianne à Claire LIDOUREN. **Absent :** Eliane BERGOT Secrétaire : Marine CARON-TASSIN

Dans le cadre du renouvellement du marché de portage de repas à domicile, il est proposé, comme cel est effectué par de nombreux CCAS, de renouveler la tarification sociale.

La tarification sociale consiste à moduler le prix du repas en fonction des revenus du bénéficiaire.
Il est proposé d'adopter les tarifs et participation suivants pour les repas fournis à compter du de l'entré en vigueur du marché conclu avec l'association « Amitiés d'Armor » au Conquet :

Réf marché	Désignation	Niveau de revenus			
		Supérieur à 25 000€	Entre 15 701€ et 25 000€	Entre 10 400€ et 15 700€	Inférieur à 10 400€
	Participation sociale	0,00 €	1,00 €	2,00 €	3,50 €
1	Panier	8,00 €	7,00 €	6,00 €	4,50 €
2	Frais de livraison	6,50 €			

Il est précisé que :

⇨ La tarification prendra en compte la totalité des revenus déclarés, y compris les capitaux fonciers

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 029-212901904-20260629-14_2026CCAS-DE

et mobiliers, et les placements financiers.

- ⇨ Les revenus seront divisés par le nombre de personnes rattachées au foyer lors de la déclaration.
- ⇨ Les abattements tels que la demi part relative à la pension du combattant ne sont pas pris en compt dans les calculs.
- ⇨ Une copie du dernier avis d'imposition sera demandée ; à défaut, la tarif le plus élevé sera appliqué.
- ⇨ Les frais de livraison peuvent donner droit à un crédit d'impôt de 50%.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve à l'unanimité, ce qui précède et de fixer le tarifs et participation sociales, à compter de l'entrée en vigueur du marché conclu avec l'associatio « amitiés d'Armor », comme indiqué ci-dessus.

Fait et délibéré en Mairie le 29 juin 2026
Pour copie conforme à PLOUGONVELIN, le
Le Président du C.C.A.S
Stéphane CORRE
Pour La Présidente du C.C.A.S
Sylvie LE RU
Adjointe aux Affaires Sociales

MAIRIE DE PLOUGONVELIN
CCAS
Centre Communal d'Action Sociale
(Finistère)

Délibération rendue exécutoire
par publication ou notification
à compter du
Le Président du C.C.A.S
Stéphane CORRE
Pour La Présidente du C.C.A.S
Sylvie LE RU
Adjointe aux Affaires Sociales